

Université Paris 1
MOTION votée par le Conseil d'UFR 10 réuni le lundi 14 décembre 2009

Le conseil de l'UFR 10 - Philosophie - réuni le 14 décembre réaffirme son opposition à la réforme de la formation des maîtres, et exprime sa solidarité avec le Conseil de l'IUFM de Paris.

Motion adoptée à l'unanimité (une abstention).

Motion proposée au conseil d'école de l'IUFM de Paris le 9 décembre 2009

Le conseil d'école de l'IUFM de Paris dénonce le projet destructeur du gouvernement concernant la formation et le recrutement des enseignants et s'élève contre le passage en force des ministères concernés.

Il considère

- que la réforme de la formation et du recrutement des enseignants constitue une attaque frontale contre l'ensemble de l'Ecole ;
- Que la réforme proposée se fait aux dépens des élèves dans les classes et des étudiants qui se destinent au métier d'enseignant au nom d'une privatisation du Bien Public sous couvert d'économies budgétaires ;
- Que les étudiants engagés dans la préparation aux concours 2010 font les frais de mesures transitoires illusives ;

Il réaffirme :

- son attachement à un réel service public d'éducation pour tous et sur tout le territoire ;
- son attachement à une véritable formation professionnelle initiale en alternance et rémunérée, ainsi qu'à une véritable formation continue des enseignants ;
- son opposition aux projets ministériels présentés le 13 novembre 2009;
- son opposition à la mise en place de stages en responsabilité dès cette année, justifiant pour le ministère l'absence de formation post-concours et conduisant les étudiants à assumer des responsabilités qui ne devraient être confiées qu'à des fonctionnaires formés.

Il exige

- l'abrogation des décrets de juillet 2009 et l'abandon de cette réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Une toute autre réforme est possible, en concertation avec les acteurs concernés et dans l'intérêt des élèves ;
- un recrutement de fonctionnaires statutaires, de la maternelle à l'université, par concours et à hauteur des besoins, selon un plan pluriannuel de recrutement ;
- que les étudiants engagés dans la préparation aux concours 2010 bénéficient d'une année pleine et entière de formation pédagogique en alternance, la prochaine année universitaire pour les candidats admis et que les étudiants non admis puissent se représenter aux concours les prochaines années.